

**QUEL SYSTEME DE FORMATION CONTINUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE
AGRICULTURE PERFORMANTE AU BURKINA FASO ?**

Communication de Monsieur Issa Martin BIKIENGA, Ingénieur agroéconomiste à la retraite, ancien Ministre de l'agriculture, consultant en développement rural¹, à l'occasion du Forum des partenaires de l'Ecole nationale de formation agricole (ENAFa) de Matourkou. Ouagadougou, le 16 mars 2023.

¹ Adresse : 03 BP 7156 Ouagadougou 03. Burkina Faso. Tél : + 226 70 26 07 58 ; +226 75 95 59 03. Mail : issa_bikienga@yahoo.fr; issa32bikienga@gmail.com

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
1. DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS.....	7
1.1. De la formation en général	7
1.2. De la formation initiale	7
1.3. De la formation continue	8
1.4. De la formation professionnelle.....	8
2. PLACE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LES POLITIQUES AGRICOLES.....	9
2.1. Les principaux documents de politiques agricoles en vigueur.....	9
2.2. Les éléments pouvant justifier la présence de la formation agricole et rurale dans les politiques agricoles	10
2.3. Références faites à la formation agricole et rurale dans les politiques agricoles.....	10
3. CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE....	13
3.1. Cadre institutionnel.....	13
3.2. Cadre législatif et réglementaire.....	14
4. PROBLEMATIQUE DE LA FORMATION CONTINUE.....	15
4.1. De la formation professionnelle continue	15
4.2. De la formation continue à l'ENAF.....	15
4.3. Des problèmes rencontrés dans la formation continue	16
5. QUEL SYSTEME DE FORMATION CONTINUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE ?	18
5.1. Le public-cible à prendre en considération.....	18
5.2. Une formation continue en phase avec les politiques agricoles.....	19
5.3. Une offre de formation continue pilotée par la demande économique	20
5.4. Une formation continue orientée vers l'entrepreneuriat agricole	22
5.5. Une formation continue orientée vers l'avenir.....	22
6. RECOMMANDATIONS PRATIQUES	24
6.1. Les exigences pour le développement d'une agriculture performante.....	24
6.2. Recommandations en direction du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH).....	24
6.3. Recommandations en direction de l'ENAF de Matourkou	25
CONCLUSION	26
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASP :	Agro-sylvo-pastoral
ATA :	Agent technique en agriculture
ATE :	Agent technique d'élevage
BCEAO :	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CA :	Conseiller en agriculture
CE :	Conseiller d'élevage
CPR :	Centre de promotion rurale
CQP :	Certificat de qualification professionnelle
CVA :	Chaîne de valeur agricole
EFTP :	Enseignement et formation techniques et professionnels
ENAF :	Ecole nationale de formation agricole
ENEF :	Ecole nationale des eaux et forêts
ENESA :	Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IA :	Ingénieur en agriculture
IP :	Ingénieur pédologue
IV :	Ingénieur en vulgarisation
LO ASPHF :	Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique
MARAH :	Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques
PAPISE :	Programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage
PAS :	Programme d'ajustement structurel
PASA :	Programme d'ajustement sectoriel agricole
PN/EFTP :	Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels
PNDEL :	Politique nationale de développement durable de l'élevage
PNDES :	Plan national de développement économique et social
PNSAN :	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSFMR :	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural
PS-PASP :	Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale
RGPH :	Recensement général de la population et de l'habitation
RND :	Référentiel national de développement
SCADD :	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDR :	Stratégie de développement rural
SIG :	Système d'information géographique
SNFAR :	Stratégie nationale de formation agricole et rurale
TIC :	Technologie de l'information et de la communication
TSA :	Technicien supérieur en agriculture
TSE :	Technicien supérieur d'élevage

AVANT PROPOS

Je voudrais exprimer ma profonde au Directeur général de l'Ecole nationale de formation agricole (ENAFa) de Matourkou de me donner l'occasion de partager ma vision sur la formation continue pour le développement d'une agriculture performante au Burkina Faso. Je salue son initiative d'organiser le forum des partenaires de l'ENAFa pour définir des actions concertées à même d'offrir au monde agricole une expertise pour son développement.

Au regard des défis que doit relever notre agriculture pour impulser un développement durable, la pertinence d'une telle rencontre n'est plus à démontrer. Je souhaite vivement qu'au terme de cette concertation, des solutions, des priorités et des engagements forts soient ciblés pour permettre à l'ENAFa de remplir la mission qui lui est assignée, et plus précisément de réaliser sa vision à l'horizon 2028, celle d'être « **une institution de formation professionnelle et technique agricole de référence, en phase avec les besoins spécifiques de l'administration publique, de ses usagers et des acteurs du développement rural, ouverte sur le monde grâce à un partenariat dynamique et diversifié** ».

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est un pays sahélien situé dans la zone tropicale semi-aride et enclavé. Il couvre 274 000 km² avec une population en 2022 de 20 505 155 habitants, et une croissance de 2,94% par an selon le 5^{ème} Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH). La population est très jeune. Au sein de la population totale, les enfants de moins de 15 ans représentent 45,3% et les jeunes de 15-34 ans, 32,6%. La population résidente est composée de 10 604 308 femmes, soit 51,7%, et de 9 900 847 d'hommes, soit 48,3%. Au Burkina Faso, le taux d'urbanisation s'élève à 26,1% en 2019. C'est dire qu'environ 26 personnes sur 100 vivent en ville. Environ 74% de la population vit dans des zones rurales où leurs moyens de subsistance proviennent principalement des activités agricoles, d'élevage et forestières.

Depuis plusieurs années, le Burkina Faso s'est préoccupé de l'amélioration continue de la situation socio-économique de sa population. Dans ce cadre, plusieurs référentiels de développement ont été élaborés et mis en œuvre, dont le dernier en date est le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Plus récemment, le Gouvernement a adopté en 2021 le Référentiel national de développement (RND) 2021-2025. A l'analyse, il s'avère que malgré les nombreux acquis engrangés, le pays reste confronté à plusieurs défis majeurs. Les résultats comparés des enquêtes multisectorielles continues de 2014 et de 2018, révèlent des indicateurs de pauvreté monétaire en deçà des attentes. En effet, 36,2% de la population, soit 7,3 millions de personnes vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2018, contre 40,1% en 2014. En somme, les politiques publiques n'ont pas été à même de générer de réelles dynamiques de création de richesses nécessaires à l'amélioration conséquente du bien-être des Burkinabè².

La Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale 2017-2026 (PS-PASP) adoptée en avril 2017, après une analyse diagnostique, révèle que les principales contraintes du secteur «Production agro-sylvo-pastorale » sont : (i) des systèmes de production peu performants, un faible taux de croissance du PIB agricole, (ii) un faible développement des filières agricoles entraînant des difficultés d'accès aux marchés, (iii) une sécurité alimentaire et nutritionnelle fragile, (iv) des ressources naturelles en dégradation continue et des mécanismes de gestion durable en souffrance, (v) une faible capacité de mobilisation de la ressource en eau (vi) un capital humain insuffisant et faiblement équipé dans le secteur rural³.

² Projet de Référentiel national de développement 2021-2025

³ Politique sectorielle production agro-sylvo-pastorale 2017-2026

Le développement du capital humain constitue une des voies pour contribuer à lever ces contraintes. En la matière, la formation technique professionnelle et plus précisément la formation continue ont un rôle à jouer. Il est vrai que le Burkina Faso a entrepris de réformer son système d'enseignement et de formation techniques et professionnels en adoptant en juillet 2007 une loi d'orientation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) en remplacement de celle de 1996. Ce processus de modernisation s'est poursuivi en 2008, avec l'adoption de la Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) qui visait à doter le pays de ressources humaines qualifiées pour mettre en œuvre la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015. Si ces initiatives témoignent de la volonté politique de réformer le système d'EFTP, l'opérationnalisation des orientations n'a pas produit entièrement les résultats escomptés.

Pour aller de l'avant, il y a lieu de placer la formation agricole et rurale, et plus particulièrement la formation continue, au cœur des politiques et stratégies agricoles. La formation continue constitue un moyen important pour aider à l'atteinte de l'objectif global de la PS-PASP qui est de développer un secteur « production agrosylvopastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basé sur des modes de production et de consommation durables. Notre communication va traiter de cette thématique en abordant successivement les points suivants :

- définition de quelques concepts ;
- place de la formation agricole et rurale dans les politiques publiques ;
- cadre juridique et réglementaire de la formation agricole et rurale ;
- problématique de la formation continue ;
- quel système de formation continue pour le développement d'une agriculture performante ?
- recommandations pratiques.

1. DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS

Un certain nombre de concepts seront utilisés de façon fréquente dans cette communication. Il importe qu'ils soient bien définis pour en donner au lecteur une bonne compréhension et éviter une mauvaise interprétation.

1.1. De la formation en général

La formation peut avoir plusieurs définitions. Nous nous en tiendrons à celle donnée dans le cadre de l'éducation. Dans le domaine de l'éducation, la formation est l'action de donner à quelqu'un, à un groupe de personnes, les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier. Exemples : la formation des ingénieurs d'élevage, la formation des techniciens agricoles. La formation peut aussi désigner l'ensemble des connaissances acquises, la culture ou le savoir. Par exemple, on peut parler d'une personne en disant qu'elle possède une bonne formation technique. De même, pour caractériser une personne, on dira qu'elle est ingénieur agronome de formation.

La formation peut être aussi définie comme un ensemble d'actions, de méthodes et des techniques dont la finalité est de faciliter la transmission des connaissances, l'apprentissage de savoir-faire, le développement personnel et l'évolution des comportements. De ce point de vue, elle comporte plusieurs enjeux :

- elle est un facteur d'efficacité car elle permet d'accroître les compétences des personnes, qui peuvent de ce fait, maîtriser de mieux en mieux leurs activités actuelles et futures ;
- elle est un facteur de motivation des travailleurs car elle favorise l'épanouissement et le développement personnel de l'individu, toutes choses qui contribuent à l'amélioration des performances du travailleur et de son entreprise ;
- elle est un moyen de développement économique et social à l'échelle nationale, et de lutte contre le chômage.

1.2. De la formation initiale

La formation initiale, par définition, correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail. Elle sert à acquérir des connaissances, des savoirs et des compétences nécessaires pour entrer dans la vie active. A cette étape l'apprenant est sous statut étudiant. A la fin de la formation, il est délivré un diplôme. La durée de la formation initiale est variable selon la formation choisie.

Durant la formation initiale, l'étudiant entre aussi en contact avec le monde du travail grâce aux stages qu'il doit effectuer. Il acquiert ainsi de l'expérience en complément de sa formation théorique.

1.3. De la formation continue

La formation continue est un processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir des savoirs et savoir-faire. Elle s'adresse à des individus qui ont achevé la formation initiale et qui sont entrés dans la vie active. Même si elle est en général réservée à toutes les personnes en âge de travailler, la formation continue est presque exclusivement pratiquée dans un cadre professionnel ou avec un objectif professionnel, ce qui prête à confusion avec la formation professionnelle dans la mesure où la formation initiale peut être également une formation professionnelle.

La formation continue permet aux personnes qui sont déjà dans la vie active de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de s'adapter aux nouvelles technologies, pratiques ou méthodes rendues nécessaires ou obligatoires dans un secteur d'activité donné. Elle permet également la reconversion professionnelle en cas de perte d'emploi par exemple.

De nos jours, la formation continue peut s'effectuer de différentes manières :

- en présentiel dans un centre de formation ;
- à distance : formation en ligne ;
- en téléprésentiel : formation à la fois en présentiel et en ligne.

1.4. De la formation professionnelle

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à un salarié ou un demandeur d'emploi d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être requis pour exercer un métier ou une activité professionnelle. Elle ressemble à la formation continue mais elle en est bien distincte, en ce sens qu'elle vise à acquérir de nouvelles compétences nécessaires à une évolution ou à un changement de métier.

Il y a deux types de formation professionnelle :

- formation professionnelle initiale : elle s'adresse aux jeunes scolarisés, aux étudiants inscrits dans un établissement supérieur professionnel, aux apprentis ;
- formation professionnelle continue : elle s'adresse aux adultes qui souhaitent se réorienter dans une nouvelle activité professionnelle, améliorer leurs aptitudes professionnelles en vue d'évoluer dans leurs carrières.

2. PLACE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LES POLITIQUES AGRICOLES

2.1. Les principaux documents de politiques agricoles en vigueur

Pour les besoins de l'analyse de la place de la formation agricole et rurale dans les politiques agricoles, nous avons ciblé les politiques agricoles en vigueur. Il s'agit des politiques ci-après :

- *La Stratégie de développement rural (SDR) 2016-2025*, qui s'est substituée à la SDR 2003 et qui constitue le nouveau cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural.
- *La Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL) (2010)* et le Plan d'actions et le programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage à l'horizon 2015 (PAPISE) qui vise à opérationnaliser la PNDEL.
- *La Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015* qui a pour fonction de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso.
- *La Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale (PS PASP) 2018-2027*, adoptée en 2018. Il s'agit du cadre d'orientation pour les interventions dans le secteur. Elle découle de la loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 et du PNDES.
- *La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)*, adoptée en 2007. Elle vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable
- *La Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027*. Il s'agit du cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pour un développement durable au Burkina Faso.

2.2. Les éléments pouvant justifier la présence de la formation agricole et rurale dans les politiques agricoles

a. Le diagnostic

Le diagnostic du secteur agro-pastoral établi dans les documents de politiques agricoles fait ressortir de façon récurrente les problèmes suivants :

- des systèmes de production peu performants ;
- une faible diversification des revenus et l'incidence de la pauvreté ;
- la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- un faible développement des filières et des difficultés d'accès aux marchés agricoles ;
- un faible taux de croissance du PIB agricole.

b. Les orientations

La vision à long terme donnée au secteur agro-sylvo-pastoral (ASP) est celle d'un **secteur ASP moderne, compétitif, durable et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises ASP performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.**

Les objectifs visés consistent à développer un secteur ASP productif assurant une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents, contribuant à une croissance économique forte et à la réduction de la pauvreté.

A l'analyse, ce diagnostic posé, tout comme les orientations choisies, sont bien à propos et conformes aux réalités et aux ambitions du secteur ASP burkinabè. La nature du diagnostic et des orientations retenues indique clairement la nécessité de prendre en compte le capital humain, la formation agricole et rurale, et mieux encore la formation continue.

2.3. Références faites à la formation agricole et rurale dans les politiques agricoles

Certains documents de politiques agricoles contiennent quelques références en lien avec le capital humain et la formation agricole et rurale :

- *La SDR* évoque dans ses principes directeurs le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs, la spécialisation des acteurs.
- *La PNDEL* dans ses principes directeurs se réfère au développement constant du capital humain (techniques de l'ingénierie de la formation qui tiennent compte du savoir, du savoir-faire et du savoir-être). Son axe 1 est consacré au renforcement des capacités des acteurs du sous-secteur. Les actions prioritaires sont le renforcement de la formation professionnelle, le renforcement des capacités des structures d'appui, le renforcement des capacités des organisations professionnelles.

- *La LO ASPHF* traite de la formation agricole et rurale en ses articles 145 à 147 : **Article 145** : L'Etat favorise l'enseignement agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique dans les différents ordres d'enseignement notamment au primaire, au secondaire et au supérieur, en vue de mettre en valeur les opportunités d'emploi qu'offre le secteur rural et susciter la vocation des jeunes à s'orienter vers les métiers agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques. **Article 146** : L'Etat, en concertation avec les autres acteurs, assure l'offre de formation professionnelle aux métiers agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, aux organisations professionnelles et interprofessionnelles, aux exploitants, et à tout le personnel travaillant dans les exploitations agrosylvopastorales, halieutiques et fauniques. Un décret pris en Conseil des ministres précise la stratégie et les modalités de formation professionnelle des acteurs agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques. **Article 147** : L'Etat favorise la création des structures de formation professionnelle aux professions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques et renforce les structures de formation existantes en vue d'accroître l'offre de formation. Il crée dans chaque région, des structures de formation professionnelle dans le domaine agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, gérée conjointement par les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture et les organisations professionnelles et interprofessionnelles. Il renforce les moyens humains, techniques et financiers des structures de formation existantes. Le secteur privé est encouragé à créer des structures de formation professionnelle agréées.
- *La PS-PASP* mentionne l'effet attendu suivant : l'accès à une formation professionnelle de qualité adaptée au besoin du secteur est assuré.
- *La PNSAN* comporte un objectif spécifique formulé comme suit : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations paysannes (renforcement des systèmes d'appui-conseil aux acteurs, renforcement des capacités techniques des organisations paysannes à accroître et à sécuriser leur production, renforcement des capacités techniques et matérielles des organisations professionnelles œuvrant dans la valorisation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques).

La conclusion que l'on peut tirer est que le renforcement des capacités figure en bonne place dans les politiques agricoles en vigueur. Cependant, la formation continue n'est citée nulle part de façon explicite ; elle apparaît seulement en filigrane. Le plus grave est que cette volonté politique affichée peine à se concrétiser, surtout dans ses aspects liés à la formation agricole et rurale et à la formation continue. Cela signifie en clair que la formation agricole et rurale et la formation continue demeurent les parents pauvres des politiques agricoles.

Cette situation découle du fait qu'avec l'avènement du Programme d'ajustement structurel (PAS) avec son volet agricole dénommé Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA), le Ministère en charge de l'agriculture a été sérieusement éprouvé et a perdu beaucoup de ses appuis budgétaires, notamment ceux relatifs à la formation agricole et rurale et à la formation continue. Du coup, plusieurs structures de formation ont fermé leurs portes, faute de financement. Le paradoxe que l'on peut relever est que l'amélioration de la production du secteur ASP est handicapée par la faiblesse du capital humain appartenant à ce secteur.

Il a fallu en 2018 pour qu'enfin une stratégie soit formulée en faveur de la formation agricole et rurale pour la période 2019-2023. Cette stratégie dénommée Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) a pour vision de : « **faire du Burkina Faso à l'horizon 2023, un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans les corps de métiers agricoles et ruraux et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays. Ainsi, le Burkina Faso disposera d'une masse critique de compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté** ». Son objectif global est de « **contribuer à élever le niveau de connaissances et de compétences de la population agricole et rurale pour favoriser son insertion socio-professionnelle afin de participer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté** ».

Dans son **Objectif stratégique 3.1 (assurer la mise en œuvre d'un système national de conseil agricole et rural)** la SNFAR a prévu ***l'Action 3.1.3.5 (Formation continue des prestataires du conseil agricole et rural)***.

Le plan d'action 2019-2021 de la SNFAR a un coût global d'environ **trente un milliards quatre cent vingt-cinq millions soixante-seize mille (31. 425. 076. 000) Francs CFA**.

3. CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

3.1. Cadre institutionnel

La formation agricole et rurale se retrouve dans plusieurs départements ministériels ayant les compétences suivantes : agriculture, ressources animales, environnement, enseignement supérieur, recherche et innovation.

Selon la SNFAR, dans le domaine de l'agriculture, le dispositif de formation agricole comporte l'ENAFa de Matourkou, neuf (09) Centres de promotion rurale(CPR) et une quarantaine de structures privées réparties dans les treize (13) régions.

L'ENAFa de Matourkou dispense des enseignements dans les cycles suivants :

- le cycle C pour les agents techniques ;
- le cycle B pour les techniciens supérieurs ;
- le cycle A pour les ingénieurs (en agriculture, pédologie/agropédologie, vulgarisation agricole) et conseillers en agriculture.

Les CPR ont pour mission principale de former en deux (02) ans des jeunes déscolarisés de 15 à 35 ans. La formation est qualifiante et sanctionnée par un Certificat de qualification professionnelle (CQP) en agronomie, option fermier agricole.

En plus des formations initiales, l'ENAFa de Matourkou et les CPR conduisent des sessions de formation continue au profit des producteurs et des techniciens de l'agriculture.

Dans le sous-secteur de l'élevage, l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) est la principale institution publique de formation. Elle propose les formations suivantes :

- agent technique d'élevage (ATE),
- technicien supérieur d'élevage (TSE),
- conseiller d'élevage (CE) ;
- aides laborantin et technicien supérieur de laboratoire d'élevage ;
- ingénieur d'élevage.

L'ENAFa de Matourkou et l'ENESA forment prioritairement des agents de l'administration publique mais aussi des auditeurs privés.

Dans le domaine de l'environnement, l'école nationale des eaux et forêts (ENEF) forme des Inspecteurs forestiers (cycle I) et Environnementalistes (cycle A), des Techniciens supérieurs de l'environnement (cycle B), des Contrôleurs des eaux et forêts (cycle II) enfin des Agents techniques de l'environnement (cycle C) et des Assistants des eaux et forêts (cycle III). Ces formations sont prioritairement orientées vers des emplois d'agents de l'administration publique.

3.2. Cadre législatif et réglementaire

La formation agricole et rurale est encadrée par un certain nombre de lois et règlements dont les principaux sont :

- Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso.
- Décret N° 2021-1399/PRES/PM/MINEFID/MAAHM/MESRS/MFPTPS portant approbation des statuts de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou.

Décret N° 2022-0297/PRES/TRANS/PM/MEFP/MFPTPS/MARAH du 9 juin 2022 portant changement de dénomination du Centre agricole polyvalent de Matourkou (à titre de régularisation).

- Décret N° 2014-534/PRES/PM/MJFPE/MEF/MESS/MENA du 24 juin 2014 portant adoption de la Stratégie de généralisation de la formation professionnelle au Burkina Faso et son plan d'action consolidé.
- Décret n°2001-273/PRES/MEE/MEF du 30 mai 2001 portant approbation des statuts de l'Ecole nationale des eaux et forêts.
- Décret n°2008-584 /PRES/PM/MESSRS du 19 septembre 2008 portant adoption du document de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels.
- Décret N° 2010-808/PRES/PM/MTSS/MJE du 31 décembre 2010 portant conditions de la formation professionnelle.

Ces lois et décrets sont complétés par quelques arrêtés d'application.

4. PROBLEMATIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

4.1. De la formation professionnelle continue

La formation continue ou la formation professionnelle continue est bien mentionnée dans plusieurs documents réglementaires et dans les programmes des écoles de formation professionnelle. Le Décret N° 2010-808/PRES/PM/MTSS/MJE du 31 décembre 2010 portant conditions de la formation professionnelle lui a consacré un chapitre entier, le Chapitre IV : Formation professionnelle continue. Les articles 25 à 32 traitent spécifiquement de l'organisation des programmes de formation continue, des modalités de participation des travailleurs à la formation continue, de la certification de la formation reçue.

L'ENAF, l'ENESA et l'ENEF, à côté de la formation initiale, offrent des programmes de formation professionnelle continue. Les conditions d'accès à ces programmes de formation continue sont clairement définies.

4.2. De la formation continue à l'ENAF

Les principales missions de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou après l'adoption de son statut et du changement de dénomination sont :

- assurer les formations professionnelles initiales et continues des agents d'exécution, d'application et de conception dans le domaine de l'agriculture ;
- organiser des stages de perfectionnement et de recyclage à la demande ;
- former et apporter un suivi-appui à la demande des producteurs ;
- développer une expertise en entrepreneuriat agricole ;
- concevoir des programmes de formation agricole adaptés aux besoins du terrain ;
- conduire toutes activités de recherche-développement en rapport avec la formation agricole ;
- mettre en œuvre des formations professionnelles agricoles à envergure sous-régionale, régionale et internationale ;
- fournir des services d'appui-conseil et toutes autres prestations de services dans le domaine de ses compétences.

En sa qualité d'école de formation professionnelle, l'ENAF de Matourkou poursuit les quatre objectifs suivants :

- la formation initiale et continue des agents d'exécution, d'application et des agents de conception dans le domaine de l'agriculture : agents techniques en agriculture (ATA), techniciens supérieurs en agriculture (TSA), ingénieurs en agriculture (IA), ingénieurs pédologues (IP), ingénieurs en vulgarisation (IV) et conseillers en agriculture (CA) du ministère en charge de l'agriculture ;

- le recyclage et le perfectionnement des agents de l'agriculture en activité ;
- la formation à la demande d'agents d'autres institutions du monde rural (ONG, projets et programmes de développement, organisations paysannes) ou du privé.

Le catalogue 2022-2023 de la formation continue offre les formations suivantes récapitulées au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Offres de formation continue à l'ENAFa 2022-2023

N°	Désignation	Contenu
1	Formations à la demande	Modules sur la mécanisation
		Modules sur la gestion durable des terres agricoles
		Modules sur les productions végétales
		Modules sur les technologies agricoles
2	Formations programmées	Utilisation et entretien des tracteurs et des équipements associés
		Utilisation et entretien des motoculteurs agricoles
		Techniques de production et d'enrichissement du compost en tas
		Leadership féminin et développement agricole durable
		Technologies post-récoltes
		SIG et agriculture
3	Séminaires et fora	Forum des partenaires de l'ENAFa
		Journée du jeune entrepreneur agricole
		Séminaire sur l'agroécologie
		Séminaire sur : les TIC pour une agriculture performante et durable

De ce tableau, il ressort clairement des offres de formation continue pertinentes proposées par l'ENAFa. Pour assurer ces formations, l'ENAFa dispose d'infrastructures pédagogiques et d'hébergement et un bon réseau de partenaires.

4.3. Des problèmes rencontrés dans la formation continue

La formation continue, même si elle est consignée dans les programmes des écoles de formation professionnelle, elle a du mal à se réaliser concrètement. Tout d'abord, les textes qui régissent la formation agricole et rurale en général et la formation continue en particulier sont, soit méconnus, soit insuffisamment appliqués. Les offres de formation continue doivent être mieux diffusées en direction d'un public cible bien précis.

A titre illustratif, le rapport d'activités 2021 de l'ENAFa indique que sur treize (13) activités programmées, cinq (05) ont été entièrement ou partiellement réalisées, soit seulement un taux d'exécution de 38,46%. Les raisons avancées sont les suivantes :

- la mauvaise formulation des activités et des indicateurs de réalisation ;
- la réalisation de certaines activités dépend de plusieurs acteurs dont certains sont externes ;
- l'insuffisance dans la planification des activités.

Ce type de difficultés n'est pas un fait isolé car la formation continue a suivi une évolution en dents de scie les années antérieures. En outre, il se manifeste aussi dans d'autres écoles de formation professionnelle chargées de la formation agricole et rurale.

Mais le plus grand obstacle que l'on rencontre le plus souvent est la faiblesse et les difficultés de mobilisation des ressources financières. En outre, on observe un déséquilibre entre les financements accordés à la formation continue et à la formation initiale. Les coûts de la formation continue étant plus élevés que ceux de la formation initiale, les dotations budgétaires affectées à la formation initiale sont plus consistantes, et celles affectées à la formation continue sont relativement faibles.

5. QUEL SYSTEME DE FORMATION CONTINUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE ?

5.1. Le public-cible à prendre en considération

Dans le cas du Burkina Faso, la formation agricole et rurale continue doit prendre en compte au moins quatre types d'acteurs qui constituent le public-cible :

- les producteurs individuels ;
- les organisations professionnelles agricoles ;
- les agents d'appui-conseil ;
- les enseignants.

Chaque sous-groupe de ce public-cible a des besoins spécifiques. Sur cette base, la formation continue doit s'adapter autant que possible à ces besoins, de manière à contribuer à rendre notre agriculture plus performante.

Tout d'abord, les producteurs individuels doivent faire face aux exigences imposées par l'évolution de leur profession : modernisation, rentabilité, résilience, croissance, compétitivité, innovation, etc. Cela s'explique par le fait que l'agriculture dans le monde et au Burkina Faso est en pleine mutation à l'image des sociétés. Cette mutation est source d'opportunités à saisir, mais aussi de menaces à juguler.

Les organisations professionnelles agricoles ont des responsabilités énormes dans le développement de notre agriculture. Etant à la base de l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, elles sont des acteurs incontournables. Plus spécifiquement, les leaders des organisations professionnelles agricoles qui sont les interlocuteurs privilégiés des autorités politiques, des partenaires au développement, du secteur privé, doivent être dotés de compétences leur permettant d'être à la hauteur de leurs responsabilités. Les compétences que la formation continue doit développer chez ces leaders vont des domaines du savoir, savoir-faire, savoir-être à l'éveil de la confiance en soi et du leadership, en passant par les capacités de raisonnement et d'analyse. De façon plus précise, la formation continue en faveur de ces leaders doit embrasser les aspects suivants : le management, le leadership, la gouvernance des organisations du monde rural, les bonnes pratiques en matière de gestion des organisations professionnelles agricoles, etc.

Les agents d'appui-conseil sont les vecteurs de la transmission du savoir et du savoir-faire. Leur rôle dans le domaine de la vulgarisation est important, encore une fois de plus en raison de l'évolution et des nouvelles exigences de l'agriculture. En considération de cela, ils ne doivent pas être en déficit de connaissances et de compétences dans leurs domaines, au risque de contribuer au ralentissement des progrès dans l'agriculture.

Les enseignants, chargés d'assurer la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue doivent être à tout moment au fait de leur métier. Ils ne doivent héberger ni aucun manque de capacité, ni aucun retard technologique, ni aucune insuffisance de compétences intellectuelles, pour pouvoir exercer leurs fonctions de manière convenable. Ils doivent servir de modèles et de source d'inspiration aux apprenants.

5.2. Une formation continue en phase avec les politiques agricoles

La formation continue doit être en phase avec les politiques agricoles, quel que soit le stade où ces politiques se trouvent. Cela signifie que la formation continue doit être parfaitement alignée sur les politiques agricoles en vigueur. S'il s'agit de politiques agricoles en cours, la formation continue doit nécessairement intégrer les orientations données par le département ministériel en charge du développement rural. Lors de l'élaboration de nouvelles politiques agricoles, il est indispensable de prendre en considération le capital humain, la formation agricole et rurale et de façon explicite la formation professionnelle continue.

A titre illustratif, deux documents de politique agricole peuvent servir d'exemples et de points d'ancrage à la formation continue. Il s'agit de :

- la Loi n° 070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso (LO ASPHF) ;
- la Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale (PS-PASP).

La LO ASPHF a pour objet de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso.

La PS-PASP a défini les défis majeurs à relever pour les dix prochaines années : (i) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus croissante tout en préservant les ressources naturelles ; (ii) assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers ; (iii) améliorer la compétitivité des filières ASP ; (iv) renforcer la résilience des exploitations agro-sylvo-pastorales face aux effets néfastes des changements climatiques ; (v) assurer une maîtrise effective et une gestion efficiente de l'eau de production au regard de l'irrégularité et de l'insuffisance des pluies ; (vi) assurer une gestion durable des terres, des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques tout en préservant la diversité biologique dans un contexte de changements climatiques.

En considération de ces contraintes et des défis à relever dans le secteur, la vision de développement du secteur PASP est définie comme suit : **A l'horizon 2026, le secteur ASP est moderne, compétitif, durable et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises ASP performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.**

La formation continue doit être conçue de manière à accompagner la mise en œuvre réussie de cette loi et de cette politique.

5.3. Une offre de formation continue pilotée par la demande économique

L'offre de formation continue doit être pilotée par la demande économique. Cela signifie qu'elle doit répondre aux besoins de l'économie, ce qui implique qu'il doit y avoir une adéquation entre l'offre de formation et le contexte économique. Au vu de cela, la connaissance de ces besoins est indispensable à l'adéquation entre l'offre de formation et la demande imposée par le contexte économique. Mais comme le contexte économique est évolutif, l'offre doit en permanence s'adapter à cette évolution afin de répondre aux besoins en compétences de la main-d'œuvre, voire les anticiper.

Au regard des besoins actuels et futurs de l'économie, l'enjeu est de penser la formation continue, non pas en termes de massification et de nombre de personnes formées, mais en termes de compétences et de qualité. Ainsi, les personnes formées pourront, non seulement se maintenir dans leurs métiers, mais aussi s'adapter à leur évolution.

Dans le contexte économique actuel du Burkina Faso, nous suggérons que la formation continue permette de répondre aux exigences des filières agricoles et des chaînes de valeur agricole qui font partie des grandes opportunités pour le développement économique du pays.

Au titre des filières agricoles, on peut distinguer entre les filières stratégiques et les filières porteuses. Les filières stratégiques sont constituées par les filières céréalières en ce sens que ces dernières répondent à des besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Comme cela apparaît dans tous les documents de politiques agricoles, la recherche de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est une politique socio-économique impulsée par l'Etat. La formation continue doit accompagner l'atteinte de cet objectif stratégique.

A côté des filières stratégiques, il y a les filières porteuses, c'est-à-dire les filières qui ont un potentiel de développement économique par rapport à un marché. Elles sont constituées par des produits agricoles et animaux qui rapportent annuellement plusieurs milliards de FCFA au Burkina Faso. Il s'agit des animaux vivants, des légumes, des arachides décortiquées, des graines de sésame et du coton en masse (Cf. tableau 2).

Tableau 2 : Filières porteuses du Burkina Faso

Principaux produits exportés en valeur monétaire (millions FCFA) données BCEAO)					
Produits	2014	2015	2016	2017	2018
Animaux vivants	5 795	3 914	2 812	953	1 093
Légumes	29 117	32 250	70 512	102 939	10 894
Arachides décortiquées	34	106	1 673	3 893	3
Graines de sésame	89 244	90 130	90 313	77 294	94 236
Coton en masse	244 371	224 279	236 457	195 280	176 969

Les filières les plus économiquement intéressantes sont, dans l'ordre, la filière coton, la filière sésame et la filière légumes.

Qu'en est-il des chaînes de valeur agricole ? Par définition, la chaîne de valeur agricole (CVA) identifie l'ensemble des acteurs (privés et publics, y compris les prestataires de services) et des activités qui font passer un produit agricole de base de la production dans les champs jusqu'au consommateur final, chaque étape ajoutant de la valeur au produit. Le processus peut inclure la production, la transformation, l'emballage, le stockage, le transport et la distribution. Toutes ces liaisons séquentielles donnent une idée des opportunités d'emploi et de l'expertise technique que comportent les CVA.

Les chaînes de valeur sont très importantes pour le développement économique du Burkina Faso. En effet :

- les chaînes de valeur permettent de renforcer la réduction de la pauvreté ;
- les chaînes de valeur stimulent le développement agricole durable ;
- les chaînes de valeur permettent d'accéder facilement aux marchés ;
- les chaînes de valeur permettent d'aller plus facilement vers l'industrialisation ;
- les chaînes de valeur permettent de créer des emplois et de lutter contre le chômage.

Au regard de tous ces effets bénéfiques pour l'économie nationale, il importe que la formation continue intègre des modules en lien avec les CVA.

5.4. Une formation continue orientée vers l'entrepreneuriat agricole

En rappel, la vision à long terme donnée au secteur agro-sylvo-pastoral (ASP) est celle d'un **secteur ASP moderne, compétitif, durable et moteur de la croissance économique, fondé sur des exploitations familiales et des entreprises ASP performantes et assurant à tous les Burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active.**

En lien avec cette vision, la *LO ASPHF* définit l'entreprise agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique comme suit : « personne physique ou morale de droit privé, régie par le droit commercial, exerçant une activité agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, dans un objectif de rentabilité économique et concourant à l'accroissement de la production et de la valeur ajoutée des productions agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques, la création d'emplois et/ou l'amélioration des revenus en milieu rural et de gestion durable des ressources naturelles ».

La construction d'une agriculture performante exige de nos jours l'existence d'exploitations familiales et d'entreprises agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques capables d'impulser une véritable croissance économique. La formation continue doit offrir des modules spécifiques sur la création et la gestion des exploitations et des entreprises agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques.

5.5. Une formation continue orientée vers l'avenir

La formation continue doit être orientée vers l'avenir, en ce sens qu'elle doit inévitablement intégrer les technologies numériques devenues de nos jours incontournables. Comme le souligne la FAO, aux quatre coins de la planète, les systèmes alimentaires et agricoles sont en pleine évolution. Ils exigent de plus en plus de connaissances, et les technologies numériques joueront par conséquent un rôle plus important auprès des agriculteurs à l'avenir, puisqu'elles leur permettront d'améliorer la productivité totale des facteurs (terres, main d'œuvre, capital et ressources matérielles employés dans la production agricole) tout en réduisant leurs incidences négatives sur l'environnement. La téléphonie mobile, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, la télédétection, ne sont que quelques-unes des technologies numériques émergentes qui sont appelées à révolutionner les systèmes alimentaires et agricoles⁴.

Même si les nombreuses technologies numériques sont ancrées dans les économies des pays développés, on se rend compte de plus en plus que les petits exploitants agricoles les utilisent et en tirent parti. Au Burkina Faso, l'exemple le plus illustratif est la téléphonie mobile largement utilisée dans la mise à disposition des intrants agricoles, le transfert d'argent, la gestion du crédit agricole, la vulgarisation, etc. Au Burkina Faso, il existe de nombreux potentiels d'utilisation des technologies numériques : les données sur les prévisions saisonnières, les alertes précoces sur les inondations et autres risques agricoles, les informations sur les marchés agricoles., etc.

⁴ Conférence de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Trente-cinquième session. 1-4 septembre 2020.

L'on affirme assez souvent que les technologies numériques ne sont pas à la portée des agriculteurs pauvres ou que leur adoption peut être entravée par les faibles niveaux d'alphabétisation, mais la réalité est différente. On sait que le coût des technologies baisse au fil du temps, selon un principe connu sous le nom de loi de Moore, qui établit que la capacité d'une technologie double tous les deux ans, ou en d'autres termes, que le coût d'une technologie baisse avec le temps, ce qui la rend abordable pour tout un chacun. De la même façon, l'utilisation croissante des réseaux sociaux par les agriculteurs indique que malgré les disparités en matière d'alphabétisation, les agriculteurs et les ruraux trouvent eux-mêmes des façons d'utiliser les nouvelles technologies numériques.

6. RECOMMANDATIONS PRATIQUES

6.1. Les exigences pour le développement d'une agriculture performante

Comme on peut le constater, le développement agricole au Burkina Faso est soumis à de nombreuses mutations à prendre en considération :

- d'une manière générale, les problèmes agricoles d'il y a une vingtaine d'années tendent à s'accroître : dégradation des terres, accès aux intrants et matériels agricoles, maîtrise de l'eau, etc.
- les tendances démographiques (croissance et diversification) exigent un accroissement de la production agricole afin de satisfaire la demande alimentaire et d'éviter les crises alimentaires ;
- l'offre d'emplois décents en milieu rural est insuffisante, pendant que le nombre de jeunes augmente ;
- les nouvelles contraintes nécessitent une adaptation continue du métier d'agriculteur ou d'éleveur : changements climatiques, modes de consommation alimentaire en milieu rural et en milieu urbain, insécurité humaine, etc., contexte économique international marqué notamment par la hausse des coûts des facteurs de production.

Toutes ces tendances lourdes rendent difficile le développement d'une agriculture performante. Des ajustements continus sont nécessaires dans les différents actes de production ou de soutien à la production.

6.2. Recommandations en direction du Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH)

Le développement d'une agriculture performante implique, entre autres, des cadres bien formés, des enseignants bien formés, des agents d'appui-conseil bien formés et des producteurs bien formés. Tous doivent être au fait de leur métier, c'est-à-dire que leurs connaissances et leurs compétences doivent être en phase avec les réalités du moment. Dans cet ordre d'idées, les recommandations en direction du MARAH sont les suivantes :

- prendre en compte la formation agricole et rurale et plus précisément la formation continue dans les politiques agricoles de façon explicite ;
- prendre en charge de manière conséquente la formation continue au sein du département en la rendant plus attrayante et plus valorisante ;
- motiver davantage les agents en leur offrant des possibilités de formation continue ;
- faire des dotations budgétaires suffisantes pour soutenir efficacement la formation agricole et rurale et la formation continue ;
- rendre plus visibles les impacts de la formation continue ;
- assurer un suivi-évaluation de la formation agricole et rurale et de la formation continue afin d'opérer les ajustements et améliorations nécessaires ;
- organiser des états généraux de la formation agricole et rurale et de la formation continue pour opérer des réformes appropriées.

6.3. Recommandations en direction de l'ENAFa de Matourkou

L'ENAFa déploie déjà beaucoup d'efforts pour faire des offres intéressantes en matière formation continue. Les recommandations vont permettre de consolider l'existant et d'aller de l'avant. Elles sont les suivantes :

- organiser une large communication sur la formation continue à l'ENAFa de Matourkou ;
- diffuser le catalogue de formations continues 2022-2023 auprès des différentes directions techniques du MARAH, des organisations professionnelles agricoles, des organisations de la société civile, du secteur privé, des projets et programmes, des partenaires techniques et financiers, etc.
- actualiser régulièrement le catalogue de formations continues en fonction de la demande économique ;
- accroître la reconnaissance de la formation continue par la certification ;
- assurer le suivi systématique des bénéficiaires de la formation continue pour opérer les ajustements nécessaires dans les modules de formation offerts ;
- poursuivre la tenue régulière du forum des partenaires de l'ENAFa ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources financières durables pour la formation continue.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, l'agriculture burkinabè est en pleine évolution pour faire face aux nouvelles contraintes imposées par le climat et/ou le contexte économique national et international. Pour rester en phase avec cette évolution, le Burkina Faso a élaboré un certain nombre de politiques agricoles comme cela est de mise. Ces politiques agricoles ont énoncé une vision et défini des orientations claires dans lesquelles sont évoqués, entre autres, le capital humain et le renforcement de ses capacités. On note que le renforcement des capacités figure en bonne place dans les politiques agricoles en vigueur. Cependant, la formation continue n'est citée nulle part de façon explicite ; elle apparaît seulement en filigrane. Le plus grave est que cette volonté politique affichée peine à se concrétiser, surtout dans ses aspects liés à la formation agricole et rurale et à la formation continue. Cela signifie en clair que la formation agricole et rurale et la formation continue demeurent les parents pauvres des politiques agricoles. Or, la mise en œuvre des politiques agricoles et de façon générale, le développement agricole, ne peuvent s'opérer sans une prise en considération de la formation agricole et rurale et plus précisément de la formation continue. Néanmoins, la situation peut s'améliorer de façon notable. Il s'agira :

- pour le MARAH : (i) de prendre en compte la formation agricole et rurale et plus précisément la formation continue dans les politiques agricoles de façon explicite, (ii) de prendre en charge de manière conséquente la formation continue au sein du département en la rendant plus attrayante et plus valorisante ;
- pour l'ENAF : (i) d'organiser une large communication sur la formation continue à l'ENAF de Matourkou, (ii) de poursuivre la tenue régulière du forum des partenaires de l'ENAF (iii) d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources financières durables pour la formation continue.

Sur un autre plan, l'offre de formation continue doit être en phase avec les politiques agricoles, pilotée par la demande économique et orientée vers l'avenir. C'est dans ces conditions que le Burkina Faso pourra développer son agriculture et la rendre plus performante.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **BURKINA FASO, 2011** : JO N° 03 DU 20 JAVIER 2011. DECRET N° 2010-808/PRES/PM/MTSS/MJE du 31 décembre 2010 portant conditions de la formation professionnelle. 10 p.
- **BURKINA FASO, 2014** : Décret N° 2014-534/PRES/PM/MJFPE/MEF/MESS/MENA du 24 juin 2014 portant adoption de la Stratégie de généralisation de la formation professionnelle au Burkina Faso et son plan d'action consolidé. 53 p.
- **BURKINA FASO, 2015** : Stratégie de développement rural 2016-2025 du Burkina Faso. 54p.
- **BURKINA FASO, 2015** : Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015. 72 p.
- **BURKINA FASO, 2017** : Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) 2018-2027. 101 p.
- **BURKINA FASO, 2017** : Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale (PS PASP) 2018-2027. 76 p.
- **BURKINA FASO, 2018** : Plan d'actions 2019-2021 de la Stratégie nationale de formation agricole et rurale (PA/SNFAR). 23 p.
- **BURKINA FASO, 2018** : Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) 2019-2023. Document de stratégie et de planification. 55 p.
- **BURKINA FASO, 2021** : Décret N° 2021-1399/PRES/PM/MINEFID/MAAHM/MESRS/MFPTPS portant approbation des statuts de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou. 24p.
- **BURKINA FASO, 2022** : Décret N° 2022-0297/PRES/TRANS/PM/MEFP/MFPTPS/MARAH du 9 juin 2022 portant changement de dénomination du Centre agricole polyvalent de Matourkou (à titre de régularisation). 4 p.
- **EL HADJI ABDOU GUEYE, ISABELLE TOUZARD, CHRISTOPHE LESUEUR, 2008** : La formation agricole et rurale, parent pauvre du développement. Un enjeu politique. SupAgro. Montpellier. France. 5 p.
- **FAO, 2020** : Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Trente-cinquième session. 1-4 septembre 2020. Thimphou (Bhoutan). 28 p.

- **IRAM, 2021** : La formation continue des agriculteurs et agricultrices. Éclairages sur les enjeux et nouvelles approches pour l'Afrique subsaharienne Juillet 2021. Tome 1 – Rapport final. Réseau FAR. Erceau. France. 93 p.
- **MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, 2017** : La formation professionnelle. Analyse de la mise en œuvre des réformes. Burkina Faso. UNESCO. Pôle de Dakar. 71 pages.